APES

bulletin d'information
officiel de l'ASSOCIATION DES PHARMACIENS DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ DU QUÉBEC

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec

Octobre 1975, Vol. 8, No 6

LES COMITÉS DE L'A.P.E.S.

Document adopté par le conseil lors de la réunion du 8 août 1975

Par Guy Garon, pharmacien
Coordonnateur

Préambule

Aujourd'hui encore, la coordination des comités de l'A.P.E.S. apparaît utile et nous espérons que le Conseil verra toujours la nécessité de nommer un coordonnateur dans les meilleurs délais suivant la formation d'un nouvel exécutif.

Responsabilités du coordonnateur

But
— Créer un lien entre le Conseil et les membres des comités.

Mandat
— Faire rapport au Conseil des activités des comités;
— répondre du fonctionnement des comités;
— aider aux nominations sur les comités en consultation avec le Conseil dans le but de faire participer le plus de pharmaciens possible.

Généralités

— Le coordonnateur devrait être avisé soit par le responsable d'un comité, soit par le président du comité, de la tenue d'une réunion;
— chaque réunion devra faire l'objet d'un procès-verbal ou au moins d'un compte rendu, dont copie sera transmise au coordonnateur dans un délai raisonnable;
— le coordonnateur se réserve le droit d'assister aux réunions des comités lorsqu'il le jugera nécessaire.
— *Les énoncés ci-dessus sont essentiels pour permettre au coordonnateur de suivre les dossiers et faire rapport d'une façon convenable au Conseil.*
— Le trésorier rembourse les dépenses encourues par les membres des comités sous présentation de pièces justificatives.

Les comités permanents

— Comité de négociations.
— Comité du programme de résidence en pharmacie d'hôpital.
— Comité du bulletin.
— Comité des lois et règlements concernant les affaires sociales.
— Comité M.A.S. — A.P.E.S.
— Comité de l'annuaire.
— Comité de recrutement.
— Comité d'information.

Comité de négociations

Responsabilité entière du président

Membres
— Paulette Beaudoin
— Yves Courchesne
— Roger Leblanc
— Roger David, conseiller juridique
— Robert Létourneau
— Guy Parent

Remplaçants:
— Alich Torchinsky
— Claudette Vinet

Mandat du Comité

Mandat
— L'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux, moraux, scientifiques et professionnels de ses membres et la négociation et l'application de conventions collectives.

Objectifs
— Reconnaissance officielle;
— recherche d'une «formule Rand»;
— négociations d'un protocole d'entente.

Comité du «Programme de pharmacie d'hôpital»

Membres
— Marc Desmarais
— Jeanne Lavoie
— Serge Leblanc
— Lionel Thibault

But
— Impliquer l'A.P.E.S. dans la formation des pharmaciens qui optent pour le milieu hospitalier.

Mandat
— Proposer au Conseil les moyens pour:
— la création d'un programme à l'Université Laval;
— l'amélioration de celui dispensé par l'Université de Montréal;
— une certaine uniformité entre les deux programmes;
— intervenir dans le contenu des programmes;
— intervenir dans l'agrément des établissements.

Comité du bulletin

Membres
— Jean-Marie Boisclair
— Jeanne Lavoie
— Pierre Ducharme
— Claude Loriot, responsable

But
— Garder un lien avec nos membres en les tenant le mieux informés possible: véhiculer les interventions officielles de l'Association.

Mandat
— Préparer et sélectionner le matériel nécessaire pour les publications;
— prendre les moyens pour respecter les échéanciers;
— revoir et vérifier périodiquement les listes de distribution;
— proposer au Conseil des changements susceptibles d'améliorer cette publication.

Comité des lois et règlements concernant les affaires sociales

Membres
— Lise Allaire
— Lionel Thibault

But
— Être informé de tous les projets de lois et règlements concernant les affaires sociales dans le but d'intervenir dans les délais prévus, s'il y a lieu;
— connaître les lois et règlements où nous sommes directement ou indirectement impliqués.

Mandat
— Identifier le matériel que doit recevoir l'A.P.E.S. et faire le nécessaire pour le recevoir;
— dépouiller ce matériel dès réception;
— informer le coordonnateur de tout document pouvant avoir un intérêt pour l'Association.

Comité M.A.S. — A.P.E.S.

Membres
— Georges Elliott
— Guy Garon
— Roger Leblanc
— Michel Rivard, remplaçant

But
— Garder des liens avec les fonctionnaires de différentes directions du M.A.S.

Mandat

P.S. Ce comité a terminé officiellement son mandat le 25 juin 1975 par une décision du sous-ministre Jacques Brunet, M.D.

Comité de l'annuaire

Membres
— nominations à faire
Yves Courchesne, responsable

But
— Préparer la publication annuelle de l'annuaire pour le 1er juin.

Comité de recrutement

Membres
— Alick Torchinsky, responsable
nominations à faire

But
— Recruter le plus de membres possible.

Mandat
— Faire un inventaire des ressources du milieu à une date donnée, puis tenir ce document à jour;
— intervenir personnellement dans les «îlôts de résistance».

Comité l'intermédiaire

Membres
— Lise Henri
— Serge Leblanc
— Donald Laberge, responsable

But
— Permettre aux membres d'être informés du travail, des expériences, des publications qui sont faites à l'occasion par des confrères.

Mandat
— Inventorier le matériel qui existe et rendre l'information disponible.

Les comités ad hoc

— Résumé des dispositions légales et réglementaires concernant l'utilisation des médicaments dans les établissements.
— Comité de révision des statuts et règlements de l'A.P.E.S.
— Comité du personnel de soutien en pharmacie hospitalière.
— Comité de formation professionnelle.

Résumé des dispositions légales et réglementaires concernant l'utilisation des médicaments dans les établissements

Membres
— Lyson Tobaly
— Lionel Thibault
— Guy Garon

But
— Résumer les dispositions légales et réglementaires concernant l'utilisation des médicaments dans les établissements;
— éviter que les lois et règlements concernant l'utilisation des médicaments dans les établissements soient transgressés.

Mandat
— Mandat terminé à toute fin pratique avec la publication du travail dans le Bulletin de juin 1975, Vol. 8, no 4.

Comité de révision des statuts et règlements de l'A.P.E.S.

Membres
— Georges Elliott
— Donald Laberge
— Yves Courchesne, responsable

But
— Adapter nos statuts et règlements à nos besoins.

Mandat
— Réviser les statuts et règlements et préparer les amendements pour les faire adopter à l'assemblée générale d'octobre 1975.

Comité du personnel de soutien de pharmacie

Membres
— Pierre Ducharme
— Pierre Neault
— Yves Courchesne, responsable

But
— Intervenir, dans la mesure du possible, dans la classification du personnel appelé à travailler au service de pharmacie.

Mandat
— Revoir les effectifs actuellement utilisés en pharmacie, déterminer les exigences minimales, proposer des définitions . . .

Comité de formation professionnelle

Membres
— Lise Allaire
— Lionel Thibault
— Yves Courchesne
— Guy Garon

But
— Intervenir dans la formation professionnelle du pharmacien.

Mandat*
— Déterminer les exigences d'un stage adéquat de formation professionnelle;
— préparer les représentations au niveau des organismes impliqués.

* Une bonne partie du mandat a été effectuée: ce comité orientera son action en fonction des événements futurs.

NOUVEAU COMITÉ À L'A.P.E.S.

Afin d'assurer une meilleure diffusion de l'information à tous les pharmaciens des établissements de Santé du Québec, l'A.P.E.S. a décidé d'accepter la formation d'un nouveau comité, dont le nom sera «L'INTERMÉDIAIRE». Ce dernier servira de trait d'union entre les différents établissements de santé.

Nous sommes tous conscients que la pharmacie hospitalière prend énormément d'ampleur et que de plus en plus, elle véhicule de nouvelles idées qui engendrent une nouvelle pratique; cependant, à cause d'un manque de communication, il demeure difficile de savoir tout ce qui se fait dans les autres établissements, ce qui entraîne à certains moments la duplication du travail. Il est évident qu'il serait avantageux de pouvoir se servir de l'expérience d'autres personnes lors de l'élaboration d'un nouveau projet (e.g. mise en marche d'un dossier patient).

Ainsi le nouveau comité formé tentera de faire partager à tous, l'expérience individuelle.

1. But d'un tel comité

Il s'agit tout simplement de permettre aux membres d'être informés des expériences, des publications, des travaux, etc., qui sont faits à l'occasion, par les confrères.

2. Mandat du comité

Il devra inventorier le matériel qui existe, en faire la liste et offrir les moyens de se le procurer. Par exemple, les membres du comité rassembleront tous les titres des bulletins pharmaceutiques préparés à travers la province et ils en feront paraître la liste périodiquement.

De plus, de temps à autre, les responsables enquêteront sur les systèmes de distribution en usage, le dossier patient, etc., et de là, publieront des articles sur les systèmes qui sembleront les plus adéquats et les plus pratiques.

Néanmoins, lorsqu'un pharmacien voudra mettre sur pied un nouveau projet au sein de son établissement, il pourra en aviser lui-même le comité, lequel pourra s'enquérir à savoir si le projet a déjà été tenté et si oui, il établira des contacts entre les personnes intéressées.

3. À qui servira ce comité?

Sans aucun doute le comité désire rejoindre tous les pharmaciens du milieu hospitalier. Son apport sera sans doute plus important pour les pharmaciens isolés dans des régions éloignées des grands centres. Cependant, il existe des avantages certains même pour les pharmaciens de ces grands centres urbains. Car même si les gens qui y oeuvrent sont plus nombreux, ils ne peuvent prétendre n'avoir rien à apprendre des autres. De plus, il ne faut pas croire que les plus grands établissements sont nécessairement les plus actifs. En résumé, tous les pharmaciens du milieu hospitalier ont avantage à connaître ce qui se fait hors de chez eux.

4. Outils de travail du comité.

Pour être vraiment efficace, ce comité devra recourir à la collaboration de tous (il ne s'agit pas d'un comité pour les pharmaciens chefs). Afin que l'on sache ce qui se passe chez vous, il faudra nécessairement que vous nous en informiez. Nous vous demandons donc de voir à ce que l'information demandée nous parvienne régulièrement. Si vous êtes intéressés à connaître ce qui existe ailleurs, n'oubliez pas que vos confrères sont aussi désireux de savoir ce que vous fabriquez chez vous. L'existence d'un tel moyen de communication dépend essentiellement de l'intérêt de chacun. Ainsi afin de nous permettre de vous faire parvenir de l'information, veillez à ce que l'on en reçoive.

5. Quelle sera l'information dispensée?

En aucun temps, pour des raisons de ressources financières et humaines, le comité ou l'A.P.E.S. ne s'occuperont de faire parvenir eux-mêmes toute l'information ou la documentation disponible. Leur rôle sera d'aviser tous les pharmaciens de l'information disponible et de leur mentionner les moyens de se la procurer (e.g. bulletins d'information, travaux des résidents, etc.). De plus, à l'occasion certains articles seront publiés sur des sujets d'intérêt général.

6. Les responsables du comité

Actuellement ce comité sera composé uniquement de deux personnes soit, Mlle Lise Henri, pharmacienne au Centre Hospitalier Général de la Région de l'amiante et M. Serge LeBlanc, pharmacien au Centre Hospitalier de Valleyfield.

7. À qui faire parvenir l'information?

Vous pourrez faire parvenir vos lettres à:

M. Serge LeBlanc, pharmacien,
Centre Hospitalier de Valleyfield,
245 Salaberry,
Valleyfield, P.Q., J6S 4V9

8. STAT — STAT — STAT — STAT

Pour débuter nous demandons à tous les hôpitaux qui rédigent un bulletin pharmaceutique, de nous faire parvenir une copie de CHACUNE des publications qu'ils feront dans l'année. De plus, veuillez inscrire clairement votre adresse.

Nous vous remercions à l'avance de toute l'attention que vous nous témoignerez,

Vos tout dévoués,

Lise Henri
Serge LeBlanc, pharmaciens

DEMANDE D'EMPLOI

M. Yvon Roy, B.Sc. Pharm., diplômé en pharmacie hospitalière cherche un emploi en milieu hospitalier. Tél.: 374-1272

303

Ça y est, l'Association dépasse maintenant le cap des trois cents membres.

Tout ce travail de recrutement est dû aux efforts de chacun des membres qui ont travaillé à ce que les pharmaciens de notre milieu se joignent à notre association.

Un grand pas vient d'être accompli, bien sûr d'autres pas viendront s'ajouter à celui-là afin d'entreprendre la grande marche, vers l'avenir du pharmacien d'hôpital.

Quelques pharmaciens réticents sont encore éloignés de notre association et pourtant quelle satisfaction ils auraient à se joindre à nous.

Rejoignons ces pharmaciens et faisons leur sentir que si nous étions unis, l'Association parlerait au nom de tous et qu'elle serait réellement représentative du seul mouvement qui puisse nous obtenir ce que nous avons toujours désiré.

Plusieurs des membres de l'Association travaillent actuellement sur des comités et émettent des recommandations au conseil d'administration; ces gens connaissent le travail accompli et peuvent répondre à toutes vos questions, n'hésitez pas à les contacter si vous le désirez.

Votre conseil d'administration travaille actuellement à la reconnaissance de l'Association, à lui donner un statut avantageux, à lui garder une certaine autonomie, à l'aider à ce que les normes de la pharmacie hospitalière puissent devenir des règlements et que l'on rencontre dans chaque service de pharmacie des établissements de santé une certaine uniformité dans tous les services pharmaceutiques.

Qu'il suffise de mentionner tout le travail accompli par le comité de négociation et par notre conseiller juridique face à la partie patronale.

L'avenir nous promet-il de belles choses, c'est à nous d'y voir; plus nous ferons front commun mieux s'en porteront les pharmaciens.

Nous possédons les cartes nécessaires à nous de les jouer au bon moment comme des professionnels du jeu.

Claude Loriot, pharmacien
Administrateur

POLICE DE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

À tous les pharmaciens qui font de l'officine

PROTECTION INDISPENSABLE. Pour tous ceux qui pratiquent de temps à autre en officine dans une pharmacie privée ou clinique.

En effet, l'assurance responsabilité professionnelle des établissements de Santé protège seulement les pharmaciens(nes) pour leurs actes posés dans les établissements de Santé.

VOUS POURRIEZ ÊTRE TRADUIT EN JUSTICE pour négligence ou pour les erreurs de votre part à titre individuel comme pharmacien(ne) étant autorisé à poser des actes professionnels.

VOUS POUVEZ AVOIR À DÉBOURSER DE L'ARGENT pour les frais encourus aux fins de votre défense dans le cas d'une telle poursuite ou même payer des indemnités si vous êtes tenu responsable.

C'est pourquoi votre Association suite à l'étude de différentes offres vous recommande de faire appel à la maison HALLÉ COUTURE & ASSOCIÉS LIMITÉE pour vous prémunir de cette protection. Cette maison peut vous offrir cette police au prix le plus avantageux qui soit: $45.00 annuellement pour une protection de $100,000.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Messieurs Michel Ménard, c. d'ass. ou Pierre Desjardins, c. d'ass. au numéro 382-2854 ou 382-2233.

Hallé Couture & Associés Limitée
50 ouest, Place Crémazie, suite 1107
Montréal, Qué.

PUBLICATION AU C.H. NOTRE-DAME

Un nombre limité de copies d'une étude sur le «système de l'addition aux solutés à l'Hôpital Notre-Dame de Montréal», par M. François Allard, L. Phm., diplômé en pharmacie hospitalière est disponible. Ce texte de 75 pages décrit le fonctionnement du système, suggère des améliorations et donne une bibliographie du sujet.

Prix $1.00, commander à:

Service de Pharmacie
C.H. Notre-Dame
1560 est, Sherbrooke
Montréal

POT . . . HEIN!

— Mlle Louise Bergeron, autrefois pharmacienne au Centre des travaux pharmacologiques du C.H. Notre-Dame de Montréal, est maintenant directrice du contrôle de la qualité au Laboratoire Pentagone.

— Mlle Christiane Lepage, ex-résidente au Centre Hospitalier Notre-Dame de Montréal, est maintenant pharmacienne au C.H. Santa Cabrini.

— M. Guy Desranleau est maintenant le pharmacien de l'Institut Albert Prévost et M. Achille Dionne est retourné au C.H. des Laurentides à l'Annonciation.

— Notre Président, Monsieur Roger Leblanc a été nommé par le gouvernement, membre du conseil d'administration du C.S.S. de la région No: 4 (Mauricie).

LISTE DE VOLUMES ET PÉRIODIQUES À RETROUVER DANS UNE BIBLIOTHÈQUE DE PHARMACIE

par: Mlle J. Grenier,
Étudiante 4ème année,
Stagiaire en pharmacie.
C.H. Notre-Dame, Montréal.

Volumes

1. AMERICAN DRUG INDEX
Charles O. Wilson & Tony E. Jones,
J.B. Lippincott Company, 1974,
Philadelphia, Toronto. $13.00
Permet l'identification et la corrélation des nombreux produits pharmaceutiques mis à la disposition du corps médical et autres professions concernées.

2. AMERICAN MEDICAL ASSOCIATION DRUG EVALUATIONS
A.M.A. Department of Drugs, 2 ième éd., 1973,
Publishing Sciences Group, INC. - $23.00
Discussion d'une classe thérapeutique de médicaments suivie de l'évaluation de chaque drogue, qui y est comprise, basée sur son efficacité et ses effets secondaires. Tableaux d'interactions médicamenteuses, classifiées suivant le mécanisme par lequel elles se manifestent. On y a joint un index de réactions adverses, fournissant les catégories de drogue et les drogues individuelles ayant présenté un même effet indésirable.

3. BRITISH PHARMACOPOEIA
1973.

4. COMPENDIUM DES PRODUITS ET SPÉCIALITÉS PHARMACEUTIQUES
L'Association Pharmaceutique Canadienne, 10 ième éd., 1975,
175, College Street, Toronto, Ontario M5T 1P8, Canada. - $15.00
Valable en ce qui a trait aux présentations et tableaux d'identification des divers produits pharmaceutiques.

5. DICTIONNAIRE DES TERMES TECHNIQUES DE MÉDECINE
Garnier et Delamare, 19 ième éd., 1972,
Librairie Maloine - $15.00
Définit brièvement les divers termes d'usage en pratique médicale.

6. DRUG INTERACTIONS
Philip D. Hansten,
Lea & Febiger, 2 ième éd., 1973-74,
Philadelphia. - $10.00
Fournit une signification clinique pour chaque interaction rencontrée entre deux médicaments (majeure, modérée, mineure) ainsi que les effets d'un médicament sur les résultats de tests de laboratoire.

7. DRUG INTERACTIONS
C. Brian Tuttle,
Tiré du: «CANADIAN JOURNAL OF HOSPITAL PHARMACY», vol. XXII, no 3, mai-juin 1969, amendé en mars 1970.
La compagnie Geigy (Canada) Limité, Division pharmaceutique, la distribue gratuitement.
Liste concise d'interactions médicamenteuses, sous forme de tableaux, à laquelle on a joint une bibliographie détaillée et choisie.

8. EXTRA PHARMACOPOEIA: MARTINDALE
The Council of the Pharmaceutical Society of Great Britain, 26 ième éd., 1973.
$42.00
Renferme les monographies de produits, fournissant une information pharmaceutique (méthodes de stérilisation, stabilité, entreposage, etc.), pharmacologique et thérapeutique (toxicité, antidotes, contre-indications et usages basés sur des «Abstracts»). On y a ajouté un index thérapeutique.

9. GUIDE OF PARENTERAL ADMIXTURES
James C. King,
Cutter Laboratories, INC., 1973,
8900, Manchester Road, St-Louis, Missouri. - $50.00 (avec cartables) en 2 tomes.
Compilation, sous forme de tableaux, de données publiées antérieurement à cet ouvrage, concernant les compatibilités et incompatibilités des additifs à des solutions destinées à l'usage parentéral. De plus, ce guide est constamment remis à jour grâce aux suppléments que la compagnie fait parvenir à l'abonné.

10. HANDBOOK OF DRUG INTERACTIONS
Edward A. Hartshorn,
Drug Intelligence Publications, 2 ième éd., 1973,
Hamilton, Illinois 62341 - $4.85
Compilation de trente-six chapitres sur les interactions médicamenteuses apparues dans la revue intitulée: «DRUG INTELLIGENCE and CLINICAL PHARMACY» au cours des trois dernières années.

11. HANDBOOK OF POISONING: DIAGNOSIS & TREATMENT
Robert H. Dreisback, Lange Medical Publications, 8 ième éd., 1974,
Los Altos, California. - $7.15
Les poisons sont classifiés comme suit: poisons d'agriculture, ménagers, médicinaux, industriels et naturels. On y élabore les faits cliniques observés lors d'une intoxication donnée, suivis de la prévention, du traitement et enfin du pronostic de celle-ci.

12. HAZARDS OF MEDICATION
Eric W. Martin,
Éditeurs: S.F. Alexander, D.J. Farage, W.E. Hassan, J.B. Lippincott Company, 1971 - $33.00
Rapporte les interactions, incompatibilités, contre-indications et réactions adverses, sous forme de tableaux très bien bâtis.

13. MANUAL OF MEDICAL THERAPEUTICS
Department of Medicine,
Washington University School of Medicine,
Edgar C. Boedeker, James H. Dauber,
Little, Brown and Company Boston,
21 ième éd., 1974. - $7.95
Couvre tous les problèmes médicaux allant des soins généraux du patient, en passant par les désordres électrolytiques, la défaillance cardiaque, les antibiotiques, la chimiothérapie des maladies malignes, l'arthrite et bien d'autres maladies et désordres. En le parcourant, on y trouve une information détaillée concernant les diverses catégories de médicaments; leur préparation, les dosages et les réactions adverses.

14. MANUAL OF PEDIATRIC THERAPEUTICS
Department of Medicine
Children's Hospital Medical Center, Boston,
John W. Graef, Thomas E. Cone,
Little, Brown and Company Boston, 1 ière éd., 1974. - $8.95
Procure une approche scientifique claire du diagnostic et du traitement de la plupart des syndromes majeurs et maladies chez le bébé, l'enfant et l'adolescent. Fournit les procédures thérapeutiques applicables en cas d'urgence où il y aurait menace pour la vie de l'enfant nécessitant dès lors une action immédiate.

15. MODERN DRUG ENCYCLOPEDIA and THERAPEUTIC INDEX
Arthur J. Lewis,
Yorke Medical Books,
Dum-Donnelley Publishing Corporation, 13 ième éd., 1975,
666, Fifth Avenue, New York 10019.
$20.00
Ne prétend pas être un manuel de pharmacologie ou de thérapeutique, mais se veut plutôt une source immédiate d'information pharmaceutique, pour ceux qui sont en quête de données actuelles touchant une médication spécifique ou une classe d'agents thérapeutiques ou de diagnostic. Contient également un index thérapeutique.

16. NATIONAL FORMULARY XIV
1975,
Publié par l'«American Pharmaceutical Association».

•

La suite de cette liste sera publiée dans notre prochain numéro.

•

Ce bulletin est l'organe officiel de l'A.P.E.S. C.P. 176, Station E, Montréal, Québec, H2T 3A7. Toute contribution doit parvenir au responsable avant le 5 du mois. Adressez vos envois à: Mlle Jeanne Lavoie, L. Pharm., Hôtel-Dieu de Montréal, 3840 St-Urbain, Montréal. H2W 1T8.